



Communiqué de la CGT Pôle emploi

## Référentiel des Métiers : La justice nous donne raison

Le Tribunal de Grande Instance de Paris vient de se prononcer sur le recours introduit par la CGT, FO et le SNU de Pôle emploi.

Le jugement du 20 septembre nous donne raison :

*Le Tribunal,*

***FAIT INTERDICTION à l'institution PÔLE EMPLOI de procéder au rattachement des agents en poste aux métiers visés dans le référentiel des métiers en l'absence de révision de l'accord de classification ou d'un nouvel accord de classification,***

Ce jugement est une nouvelle victoire dans notre bataille pour la reprise des négociations sur la classification afin d'obtenir la reconnaissance des qualifications du personnel à la hauteur des missions de Pôle emploi.

Dès demain les organisations syndicales CGT, FO et SNU de Pôle emploi se rencontreront pour examiner les suites à donner à ce dossier.

Paris, le 20 septembre 2016

---

### Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Établissement, Site, Service, Unité : .....

Tél. : .....

E-Mail : .....@ .....

À remettre au militant de la CGT de votre choix ou à adresser à:

[syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr)